

Organisation : L'association Sports Sentiers au Pays de Sauxillanges, associée à l'association « Issoire Sports Nature » organise la 10e édition du Trail de l'Améthyste dimanche 1er mai 2022.

Eventualité de modification du présent règlement :

Les informations qui suivent sont sujettes à modification, pour respecter les contraintes sanitaires, que pourrait exiger la situation Covid, dans la période du 1er mai 2022.

La participation au Trail de l'Améthyste 2022 est conditionnée par l'acceptation du présent règlement, et l'engagement de respecter la charte du coureur précisée ci-dessous.

Afin de protéger au mieux la santé des concurrents, de leur entourage, des bénévoles et du public, l'organisateur respectera scrupuleusement toutes les consignes imposées par l'autorité administrative concernant la crise sanitaire causée par le virus COVID 19. Ces mesures sont précisées dans le «Guide de recommandations sanitaires pour l'organisation des courses et la lutte contre la propagation du virus COVID 19», édicté par la Fédération Française d'Athlétisme. Il conviendra de se référer au document en rapport avec la situation sanitaire d'avril/mai 2022. Il est précisé que les mesures de protection concernées peuvent entraîner des modifications importantes dans l'organisation, le nombre des participants, les procédures à respecter, et aller jusqu'à leur annulation pure et simple. Chaque participant s'engage à respecter ces mesures administratives présentes et celles qui viendraient à être prises ultérieurement sans aucune réserve.

Toutes les infos actualisées seront reproduites en temps réel sur le présent règlement, et sur la page d'accueil du site internet www.traildelamethyste.com.

Engagement de respecter la charte du coureur sous contraintes sanitaires Covid éventuelles en mai 2022 :

Conscient que la participation à tout évènement doit se faire dans le respect strict des règles sanitaires transmises par le gouvernement et de nos valeurs environnementales, en tant que coureur du Trail de l'Améthyste 2022, je m'engage à

- > disposer d'un passe sanitaire valide le weekend du 1^{er} mai 2022 (si encore exigé à cette date)
- > Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi ouvert ou à forte densité de personnes lors de l'évènement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).
- > Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :
 - * Port du masque sur le site d'accueil/remise des dossards, sur la zone de départ que je garde sur moi pendant la course et remets après l'arrivée dans la file du parcours de sortie
 - * Courir en respectant au maximum la distanciation physique en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur de la chaussée
 - * Ne pas cracher au sol
 - * Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle
 - * Ne pas jeter de déchets sur la voie publique
 - * Respecter et laisser les lieux publics propres
 - * Être équipé et utiliser mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...
- > Ne pas entrer physiquement au contact d'autres participants.
- > Comprendre qu'en prenant part à l'évènement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateur de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.
- > Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles.

-> Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

-> Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir le référent Covid-19 de l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course. Contact: Gilles Verdier 0685820101 ou giverdier@orange.fr

-> Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « StopCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

Épreuves :

► Trois distances majeures sont proposées pour cette manifestation sportive : 37 km (1800m D+) ; 23 km (1140m D+); 12 km (450m D+)

Les 3 courses sont ouvertes aux coureurs licenciés ou non, femmes ou hommes avec, à l'échéance fin 2022, l'âge minimum de 16 ans pour le 12kms, de 18 ans pour le 23 kms, et de 20 ans pour le 37 kms.

Le 12 kms s'effectue en individuel, ou par équipe de 2, en duo, sur toute la distance.

Les distances 23 et 37 km s'effectuent en individuel.

Retrait des dossards possible samedi après-midi de 14h30 à 18h, et dimanche à partir de 7h, au Gymnase – Stade des Prairies.

Départ du 37 km à 8h30, du 23 km à 9h30, et du 12 km à 10h15 devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

L'arrivée se situe également devant la salle des fêtes de Sauxillanges.

Pour des raisons d'organisation il n'est pas possible de changer de distance en cours d'épreuve. Les coureurs qui effectueront un changement de distance pendant la course ne seront pas classés.

[S'inscrire par internet, ou mail avant le 28 avril, par courrier reçu au plus tard le 29 avril.](#)

► Un Trail Ados de 4,2 km (160m D+) sera organisé pour les minimes de 14 ans et 15 ans au 31/12/22 (départ à 9h30), avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera un certificat médical autorisant le coureur à la pratique de la course à pieds en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet. [S'inscrire par internet, ou mail avant le 28 avril, par courrier reçu au plus tard le 29 avril](#)

► Un Trail Ados de 3 km (95m D+) sera organisé pour les benjamins de 12 ans et 13 ans au 31/12/22 (départ à 9h30), avec classement et chronométrage. Cette course nécessitera un certificat médical autorisant le coureur à la pratique de la course à pieds en compétition. Leur participation reste également soumise à la responsabilité des parents, sous forme d'autorisation parentale sur le bulletin d'inscription mis à disposition sur internet.

[S'inscrire par internet, ou mail avant le 28 avril, par courrier reçu au plus tard le 29 avril](#)

► Les courses « Trail Enfants » pour les jeunes de 5 à 11 ans seront maintenues, sauf si un protocole sanitaire est encore en place en école primaire

► Une randonnée accessible en marche nordique de 13 km est également organisée sans classement sous l'entière responsabilité des participants (les mineurs sous la responsabilité des parents ou tuteurs). La randonnée n'est pas une compétition donc il n'est pas exigé de licence ou certificat médical. Une bonne condition physique est nécessaire car le parcours est exigeant.

[S'inscrire par internet, ou mail avant le 28 avril, par courrier reçu au plus tard le 29 avril, et le dimanche 1er mai matin, avant 9h \(si pas de contraintes Covid\).](#)

Départ libre de 8h à 9h.

Parcours :

Les parcours de la course seront tracés sur les territoires des communes de Sauxillanges, St Quentin/Sauxillanges, St Etienne/Usson et St Jean en Val.

Les séparations des parcours seront signalées majoritairement par des bénévoles, exceptionnellement par une signalisation.

Le balisage sera réalisé avec de la rubalise et de la peinture au sol.

Barrière horaire :

Une barrière horaire sur le parcours 37 km est établie au km 15,5 (bifurcation avec le parcours du 23 km) afin de stopper les coureurs qui ne seraient pas dans les temps impartis fixés par l'organisation. L'horaire de passage limite est fixé à 11h soit 2h30 après le départ.

Le coureur arrivant hors délais sera convié à prendre le parcours du 23 km, sans être classé sur cette distance, avec son dossard qui sera barré. S'il poursuit le parcours du 37 km, il le fait sans dossard, sous sa seule responsabilité.

Point de contrôle :

Un point de contrôle du passage des coureurs sera mis en place au ravitaillement sous Tigoulin pour le 37 km, et à proximité de Chabreyras, pour le 23 km.

Interdictions : Ne seront pas acceptés les conditions de course suivantes

- Courir avec un chien
- Assistance ravitaillement par un accompagnant coureur non inscrit

Sécurité :

La sécurité des courses est assurée par un médecin, 1 équipe de secouristes, et les signaleurs déployés tout le long des parcours.

Signaleurs et commissaires de course :

L'ensemble du dispositif sera conforme à l'autorisation préfectorale accordée pour cette épreuve.

Les carrefours empruntés seront sécurisés par des membres de l'organisation agréés par l'autorité préfectorale.

Ravitaillements :

Cette année, obligation d'avoir votre propre gobelet !! Pas de ravitos en libre-service alimentaire si contraintes sanitaires. Dans ce cas, doses individuelles, ou sachet en alimentaire donné avec le dossard

37 km: semi-autosuffisance avec obligatoirement le port d'un sac ou ceinture porte bidon. 4 ravitaillements aux km 10,8 (Civadoux); km 20 (Tigoulin); km 32 (Ventre); km 37 (arrivée Sauxillanges)

23 kms : semi autosuffisance ; 3 ravitaillements au km 10,8 (Civadoux); km 19 (Ventre); km 23 (arrivée Sauxillanges)

12 kms : 2 ravitaillements au km 8 (Ventre) ; km 12 (arrivée Sauxillanges)

Des points d'eau supplémentaires seront éventuellement mis en place en cas de fortes chaleurs.

Modalités d'engagement :

Conformément aux règles fédérales en vigueur et à l'article L.231-2 du Code du sport les coureurs doivent répondre à l'un des critères suivants :

- être titulaires d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, délivrés par la FFA, ou Pass'J'aime Courir délivré par la FFA, et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation

- être titulaire d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du **sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** et délivrée par une des fédérations suivantes : **FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP**.

- les non licenciés devront présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition, ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou sa photocopie certifiée conforme à l'original datée et signée.

- les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, il doit être fourni une traduction en français.

- Pour les mineurs (12 km, et 23 km si moins de 18 ans au 1^{er} mai 2022) une autorisation parentale sera exigée lors de l'engagement.

Ces documents seront conservés par l'organisateur.

Comment s'inscrire :

Il est proposé au choix de s'inscrire, pour toutes les épreuves Trail et courses enfants :

▶ en ligne sur www.traildelamethyste.com ou par la plateforme de notre partenaire www.sport-up.fr, jusqu'au 28 avril 22h.

▶ par courrier reçu jusqu'au jeudi 29 mai (bulletin téléchargeable sur www.traildelamethyste.com)

▶ Pas d'inscription le weekend du 1^{er} mai

▶ pour raison sanitaire, les remises de dossard seront refusées, si

- l'inscription par internet n'est pas complète le 28 avril (envoi des certificats manquants ou licences par mail à giverdier@orange.fr après le 15 avril)

- l'inscription par courrier n'est pas complète le 29 avril

▶ Les inscriptions pour la randonnée ou marche nordique sont prises par courrier et le dimanche matin avant 9h, ([si pas de contraintes Covid](#)).

Plafonnement du nombre des inscriptions :

Les inscriptions seront prises en compte jusqu'à

- 500 sur le 12 km, cumulant les coureurs individuels et par équipe de 2.

- 400 sur le 23 km

- 300 sur le 37 km

- 80 en global sur les 2 minitrails ADOS.

- *Ces plafonds seront éventuellement réduits si contraintes sanitaires limitant le nombre de participants*

-

Les informations en temps réel seront fournies sur le site www.traildelamethyste.com en page d'accueil et par la communication des listes d'inscrits (rubrique Inscriptions)

Tarifs des engagements :

- 12 km individuel : 13€
- 12 km en duo : 26€ par équipe
- 23 km : 16€
- 37 km : 18€

Prestation Repas :

Participation au repas ou plateau repas à emporter (selon contraintes sanitaires) : 10€ pour les coureurs et accompagnateurs.

Randonnée : 5€

Trail Ados : gratuit

Courses Enfants : gratuit

Les inscriptions pour les repas devront être parvenues au plus tard le 25 avril.

Tout engagement est personnel :

Aucun transfert nominatif d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Annulation d'une inscription :

Tout engagement est nominatif, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement qu'à la condition d'avoir transmis par courrier avant le 25 avril 2022, un certificat médical original, spécifiant l'impossibilité de participer au Trail de l'Améthyste pour incapacité physique lié à maladie ou accident. A transmettre au destinataire des inscriptions.

Dossards :

La présentation d'un document d'identité avec photographie sera demandée lors du retrait du dossard.

Le dossard devra être positionné sur la poitrine ou le ventre, et rester totalement visible pendant toute la course

Les dossards, munis d'une puce seront rendus par le trailer à l'arrivée, de même qu'en cas d'abandon. Dépôt par le trailer sans manipulation du bénévole pour raison sanitaire.

Conseils et équipements :

L'organisation attire l'attention des coureurs sur les règles élémentaires en matière d'équipement vestimentaire, d'alimentation sur ce genre d'épreuve.

Il est recommandé de bien s'équiper en cas d'intempéries ou de fortes chaleurs (vêtements imperméables, casquettes).

Pour les parcours 23 et 36 kms, il est fortement recommandé de partir avec du ravitaillement personnel (eau, barres énergétiques), un sifflet, une bande élastomère. En cas d'une météo incertaine, un coupe-vent ou une veste imperméable sera exigé, de même qu'une couverture de survie en cas de mauvais temps.

Les bâtons sont autorisés sur les parcours 23 et 37 km.

Obligation des coureurs :

Transporter votre propre gobelet

Suivre le tracé de la course.

Respecter l'environnement et les propriétés privées : il est interdit de jeter des déchets sur les parcours.

Respecter le code de la route

Respecter les consignes des signaleurs.

Porter assistance à toute personne en danger ou prévenir les secours.

Rendre votre dossard à l'arrivée !!

En cas d'abandon le coureur devra retirer son dossard et le remettre à une personne de l'organisation pour signaler son arrêt (ravitaillement, signaleurs, serre-file).

L'accompagnement des compétiteurs avec VTT, chien ou par un autre coureur sans dossard est interdit.

Assurance :

La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par une assurance responsabilité civile auprès de MAIF Collectivités.

Les licenciés sont couverts par l'assurance de leur licence. Il est vivement conseillé aux coureurs non licenciés de disposer à titre personnel d'une assurance couvrant les dommages corporels.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance physique au cours de l'épreuve.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol dans les vestiaires/douches ou dans les locaux utilisés.

Vérification et fermeture de course :

Le balisage des parcours sera vérifié avant le départ de la course.

La fermeture de course sera assurée par 2 VTTistes ou coureurs à pied sur les 3 parcours adultes et le parcours Ados Minimes, ils procéderont au dé-balisage.

Ils auront également pour mission de signaler au PC course et/ou équipes de secouristes et au médecin tout coureur en difficulté et tout autre problème lié à la manifestation sportive.

Droit à l'image :

Tout coureur autorise expressément les organisateurs à l'organisateur à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au Trail de l'Améthyste (courses, biathlon découverte ou randonnée).

Résultats :

Pour chaque course un classement général homme et femme est établi. Un classement par catégorie sera aussi réalisé.

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée (sauf contraintes sanitaires) et les sites internet suivants : www.traildelamethyste.com, www.sportup.fr, www.athle.fr

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande à l'adresse électronique cil@athlé.fr).

Récompenses :

Pour chaque course Trail en Solo, les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch seront récompensés.

Pour le 12kms en Duo, seront récompensées

- La 1^{ère} équipe féminine
- La 1^{ère} équipe masculine
- La 1^{ère} équipe mixte
-

D'autres récompenses seront distribuées sur les 3 courses, aux 1ers de chaque catégorie d'âge suivante : 35 à 44ans (Master 0 et 1), 45 à 54ans (Master 2 et 3), 55 à 64 ans (Master 4 et 5), 65 à 74 ans (Master 6 et 7), 75 à 79 ans (Master 8), 80 à 84 ans (Master 9), 85 à 89 ans (Master 10),

Aucune dotation en argent n'est donnée

Annulation, modification des épreuves :

L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement de l'épreuve, celles-ci seront portées à la connaissance des coureurs en temps utile et fournies avant le départ.

L'organisation se réserve le droit de reporter l'heure du départ ou d'annuler l'épreuve pour toutes raisons mettant en péril la sécurité des coureurs et/ou des bénévoles de l'organisation sur la course (intempéries, etc.). Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, après retenue de 2€ si l'annulation est prononcée avant le 15 avril 2021 compris, 3€ si l'annulation est prononcée par décision préfectorale après le 15 avril 2021,. Aucune indemnité ne pourra être versée pour cause d'annulation.

Remboursement intégral en cas d'annulation sur injonction gouvernementale d'ordre sanitaire.

Acceptation complète du règlement :

Le fait de s'engager et de participer à cette épreuve implique pour les coureurs, la connaissance et l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement affiché au droit de la remise des dossards et disponible sur le site Internet de la course.